

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement des amendements restant en discussion sur le projet de loi habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnances pour accélérer les projets de construction (n° 1017) (*Mme Annick Lepetit, rapporteure*)..... 2

Mardi

21 mai 2013

Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 78

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Présidence
de M. François Brottes
Président



La commission a examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements restant en discussion sur le **projet de loi habilitant le Gouvernement à adopter des mesures de nature législative pour accélérer les projets de construction (n^{os} 1017, 1041) (Mme Annick Lepetit, rapporteure)**.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des amendements auxquels la commission a donné un avis favorable :

Article	Amendement n ^o	Auteur	Groupe
1 ^{er}	36	M. Jibrayel	SRC
	38	Mme Linkenheld	SRC
Après 4	45	M. Goldberg	SRC

M. le président François Brottes. Nous devons donc considérer que les autres amendements reçoivent logiquement un avis défavorable de la part de la Commission. Je crois que Mme la rapporteure souhaiterait néanmoins apporter une précision concernant trois amendements.

Mme Annick Lepetit, rapporteure. Trois amendements à l'article 1^{er} (amendements n^{os} 17 et 18 de M. Apparou, amendement n^o27 de Mme Bonneton) reçoivent en effet un avis défavorable en l'état, mais pourraient le cas échéant faire l'objet d'une amélioration de leur rédaction en séance publique par la voie de sous-amendements. S'agissant plus particulièrement des deux amendements de M. Apparou, je n'ai ainsi pas d'objection sur le fond dès lors qu'il est précisé que la dérogation s'applique « en cas de surélévation ». M. Apparou était intervenu sur le sujet lors de notre réunion de commission de la semaine dernière et la ministre lui avait donné raison, il est juste nécessaire d'apporter une précision à ses amendements.



Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du mardi 21 mai 2013 à 14 h 30

Présents. - Mme Ericka Bareigts, Mme Michèle Bonneton, M. François Brottes, M. Dino Cinieri, Mme Marie-Hélène Fabre, M. Daniel Fasquelle, M. Jean Grellier, M. Razy Hammadi, M. Henri Jibrayel, M. Jean-Luc Laurent, Mme Annick Lepetit, M. Philippe Le Ray, Mme Audrey Linkenheld, Mme Frédérique Massat, M. Hervé Pellois, M. François Pupponi, Mme Catherine Troallic, Mme Clotilde Valter

Excusés. - M. Christophe Borgel, M. Joël Giraud, M. Jean-Charles Taugourdeau